

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du mercredi 16 septembre 2015 20 h 30

Présents : Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Yves SAVIDAN, Jean-Louis PONS , Isabelle MILESI, William PELLECUIER, Valérie BOURGARIT, Isabelle MORONVAL, Nicolas BAUDESSEAU, Claude CATHELIN, Pamela IZARD, Marion MANAHILOFF, Cathy VIGNE.

Absents ayant donné procuration : Gérard ESPINOSA à Jean-Louis PONS

Secrétaire de séance : Jean-Michel MEUNIER

Date de convocation : 10 septembre 2015

Ordre du jour :

1) SIERNEM – approbation des nouveaux statuts.

2) SIERNEM : Entretien de l'éclairage public – constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché d'entretien des installations d'éclairage public.

3) Urbanisme : Elaboration du PLU - demande de subvention auprès du Département.

4) Urbanisme : Elaboration du PLU - information relative au Bureau d'Etude retenu.

oooooooooooooooo

1) SIERNEM – approbation des nouveaux statuts.

Le maire expose au conseil que le comité syndical du SIERNEM a approuvé ses nouveaux statuts par délibération du 8 avril 2015

En effet, conséquence de la Loi 2014-58 du 27 janvier 2014, relative à la modernisation de l'action publique territoriale et, d'affirmation des métropoles, dite loi « MATPAM », le SIERNEM se doit de procéder à une modification statutaire.

Ainsi, il est transformé en syndicat mixte fermé afin d'accueillir parmi ses membres la Métropole de Montpellier dans le cadre de la représentation-substitution des communes membres du SIERNEM qui dépendent à ce jour de Montpellier Méditerranée Métropole.

Le maire demande au conseil de bien vouloir approuver à son tour ces nouveaux statuts afin qu'ils deviennent effectifs.

Après discussion, le conseil approuve à l'unanimité des présents les nouveaux statuts.

2) SIERNEM : Entretien de l'éclairage public – constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché d'entretien des installations d'éclairage public.

Le maire expose que l'actuel marché d'entretien des installations d'éclairage public de notre commune arrive à échéance au 31 Décembre 2014 et qu'il convient de procéder à la passation d'un nouveau marché.

Il est proposé de recourir à un groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics (CMP).

Cette méthode permet de ne réaliser qu'une procédure pour l'ensemble des communes adhérentes et d'obtenir ainsi des propositions plus avantageuses.

En pratique, le groupement procède à un avis d'appel à la concurrence pour l'ensemble des communes adhérentes selon les besoins qu'elles ont formulé, effectue l'analyse des offres et retient l'offre économiquement la plus avantageuse.

Chaque commune membre signe alors son marché avec le prestataire retenu et l'exécute indépendamment ensuite.

La CAO du groupement est constituée d'un représentant de chaque commune qu'il conviendra de désigner lors de notre réunion.

Un coordonnateur devant être désigné, chargé de la gestion des procédures et, après discussion avec les autres communes, le SIERNEM a été désigné pour assumer cette charge.

L'ensemble des modalités de fonctionnement du groupement est précisée dans la convention constitutive du groupement dont le projet est annexé à la présente.

Notamment, les frais engendrés par les opérations de passation de l'appel d'offre seront répartis à part égales entre les différents membres du groupement.

Le maire demande au conseil :

- d'approuver la constitution de ce groupement de commandes,
- d'approuver le choix du SIERNEM en tant de coordonnateur du groupement,
- de me mandater pour la signature de la convention et de tout document y afférent,
- de désigner un membre titulaire de la CAO et un suppléant, pour représenter la commune au sein de la CAO.

Le conseil, après discussion, décide à l'unanimité :

- d'approuver la constitution de ce groupement de commandes,
- d'approuver le choix du SIERNEM en tant de coordonnateur du groupement,
- de mandater le maire pour la signature de la convention et de tout document y afférent,
- désigne William PELLECUER comme membre titulaire de la CAO et Monique MASDURAUD comme suppléante, pour représenter la commune au sein de la CAO.

3) Urbanisme : Elaboration du PLU - demande de subvention auprès du Département.

Le maire rappelle au conseil que la procédure pour la transformation du POS en PLU est lancée.

Il indique que Département de l'Hérault peut attribuer à la commune une aide financière pour la réalisation de ces travaux et il lui propose de la solliciter.

Le conseil, après discussion et à l'unanimité des présents, sollicite du Département une aide financière la plus élevée possible.

4) Urbanisme : Elaboration du PLU - information relative au Bureau d'Etude retenu.

Le maire expose au conseil que, deux bureaux d'étude ont déposé leur offre pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Il indique que la CAO s'est réunie le 7 Septembre 2015 et a étudié ces offres qu'il communique aujourd'hui Bureau d'étude ECOSYS (74,040€ TC) et Bureau d'étude Groupement CHIBAUDEL (38,718€ TTC)

Dans le cadre de l'article L 2122 du CGCT, le maire expose au conseil qu'il a décidé de choisir le Groupement CHIBAUDEL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.